

COMMUNIQUE DE PRESSE

Il y a quatorze ans les lois en faveur du handicap

Le 11 février 2005 paraissaient de belles et grandes lois en faveur du handicap. Depuis, les divers gouvernements qui se sont succédés se sont employés à ne pas les appliquer, les retarder ou pire, comme aujourd'hui les contrer.

Ces lois, notamment portant sur l'accessibilité, furent porteuses d'espoirs pour les personnes en situation de handicap, espoirs qui hélas furent largement déçus.

En 2015 l'accessibilité devait être acquise mais devant les réticences des pouvoirs publics et privés à se soumettre à leurs obligations, les fameux Ad'AP ont permis de reculer de deux, trois, voire 9 ans la mise en accessibilité des établissements.

Les handicapés attendront !

En 2018 le gouvernement Macron revient même en arrière : au travers de la loi ELAN et de son article 18 il n'oblige plus à l'accessibilité obligatoire les constructions neuves à 100% mais seulement à 20% ! Et encore, les conditions ne deviennent contraignantes par l'obligation d'un ascenseur que pour des immeubles R+3 ayant plus de 11 logements par cage d'escaliers !

Les handicapés vivront en RDC avec vue sur le local à ordures !

Ce gouvernement actuel qui, en même temps, augmente l'AAH, mais supprime la prime d'activité.

Les handicapés se contenteront des revenus minimums !

Ces deux dernières mesures ne seront modifiées que grâce à la



mobilisation d'associations dont APF France handicap fut leader permettant le rétablissement de la prime d'activité et l'obligation d'ascenseur à R+3 sans restriction.

Pendant qu'un rapport de l'ONU montre du doigt la France pour la faiblesse coupable dont elle fait preuve dans son soutien aux personnes en situation de handicap, (conf. le rapport Catalina de Vandas-Aguilar) qu'une réclamation collective contre l'Etat français a été déposée par cinq associations en charge du handicap, dont la nôtre, pour non-respect des droits fondamentaux des personnes handicapées protégées par la Charte Sociale européenne, est en cours d'instruction.

Localement, APF France handicap de la Haute Garonne se bat au quotidien pour défendre les droits et améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. A titre d'exemple, les enquêtes sur l'accès aux soins des PSH mais aussi sur l'accessibilité des transports en commun, condition sine qua non à l'accès à l'emploi, à la vie sociale et à l'autonomie des personnes handicapées.

Ces travaux d'enquêtes réalisés seront bientôt rendus publics, ils mettent l'accent sans surprise, sur les discriminations que vivent toujours les handicapés dans leur quotidien.

Enfin ce n'est pas « le grand débat » qui changera cet état de fait puisque Mme Cluzel lors d'une interview sur LCI a déjà annoncé une fin de non-recevoir à toutes nos revendications légitimes.

Alors oui, curieusement nous avons eu l'envie d'attirer l'attention sur ce triste anniversaire, 14 ans d'attente et pas beaucoup d'espoirs d'avancées notables jusque dans la simple application de la loi de 2005 toujours suspendues au bon vouloir d'un Etat qui justement ne veut pas.

Contacts Presse

- Sonia LAVENIR - 06 81 78 33 94 - slavenir@gmail.com
- Sophie FRILLEY-MICHEL - 06 80 04 45 13 - sophie-frilley@orange.fr